

**DEPARTEMENT DU BAS RHIN  
COMMUNE D'ALLENWILLER**

Convocation le 26/03/2012  
Affichage convocation le 26/03/2012  
Dépôt/Affichage le jour de réception en Sous Préfecture

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL N°3-2012  
EN DATE DU 4 AVRIL 2012**

Nombre de Conseillers élus :	11	En fonction :	11
Nombre de Conseillers présents :	10	Votants :	10

Le quatre avril deux mil douze à vingt heures, le Conseil Municipal d'Allenwiller s'est réuni au lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. MULLER Roger, Maire.

Étaient présents :

- les Adjoints : M. STORCK Gérard et SCHNEIDER Jean Jacques  
- Les Conseillers : Mmes ANTONI Cathy, BERLEMONT Nathalie, MM. JACOB Olivier, LORENTZ Bruno, OSTERMANN Ernest, SIMON Etienne et ZIMMERMANN Guy

Absente : Mme GROSS Laurence

Secrétaire de séance : M. ZIMMERMANN Guy

**Ordre du Jour :**

Désignation secrétaire de séance

2012-8. Finances

2012-8.1. Compte Gestion 2011

2012-8.2. Compte Administratif 2011

2012-8.3. Affectation du résultat 2011

2012-8.4. Subventions 2012

2012-8.5. Taux des contributions 2012

2012-8.6. Budget Primitif 2012

2012-9. Renumérotation des maisons Rue de Jetterswiller

2012-10. Urbanisme - Informations

Divers et communications

M. le Maire ouvre la séance à 20 Heures.

**Désignation secrétaire de séance (article L 2121-15 du C.G.C.T.)**

Conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.L, M. ZIMMERMANN Guy est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**2012-8. Finances**

**2012-8.1. Compte Gestion 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion de la commune pour l'année 2011 présenté par Monsieur BERGEOT Pierre, percepteur à Marmoutier, qui est conforme au Compte Administratif 2011 et qui se présente comme suit :

	Excédent	Déficit
Fonctionnement	594 436,66 Euros	
Investissement	689 792,46 Euros	
Total	1 284 229,12 Euros	

*M. MULLER Roger, Maire quitte la séance pour l'adoption du Compte Administratif et le Conseil Municipal élit à l'unanimité, M. SCHNEIDER Jean Jacques, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, en tant que président de séance.*

### **2012-8.2. Compte Administratif 2011**

Le Conseil, après l'avoir examiné, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif de la commune pour l'année 2011 qui s'établit comme suit :

	Recettes	Dépenses	Excédent	Déficit
Fonctionnement	1 183 079,93	588 643,77	594 436,66	
Investissement	1 080 660,92	390 868,06	689 792,46	
<b>TOTAL</b>			1 284 229,12	

*M. MULLER Roger rentre en séance et reprend la présidence de la séance.*

### **2012-8.3. Affectation du résultat 2011**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 ce jour,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011  
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 594 436,66 Euros  
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	418 841,23 E
Virement à la section d'investissement	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	175 595,43 E
<b>EXCEDENT AU 31.12.2011</b>	594 436,66 E
Affecté comme suit :	
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	594 436,66 E

### **2012-8.4. Subventions 2012**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les subventions à verser en 2012

Collège Léonard de Vinci (Classe de neige 2012) montant variable 20€/séjour/élève	80 €
Amicale des Donneurs de Sang	76 €
Chorale Ste Cécile	76 €
Comité départ des maladies respiratoires	12 €
Croix Rouge Française	76 €
Etoile Sportive Romanswiller	152 €
Garde et Aide à Domicile	71 €
GIC Haslach et environs	15 €
Le Plaisir par les livres	458 €
Ligue contre le cancer	76 €
GIHP (montant variable en fonction de la convention) pi : 320,20 € en 2011	
AGF (Centre aéré Dimbsthal en été) montant variable en fonction des enfants 3 €/jour/enfant	

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012.

### 2012-8.5. Taux des contributions 2012

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer comme suit les taux d'imposition 2012 :

Taxes	Bases imposition prév 2012	Taux votés pour 2012	Produit
Taxe d'habitation	446 600	8,13 %	36 309
Taxe foncière (bâti)	273 300	3,79 %	10 358
Taxe foncière (non bâti)	21 400	23,08 %	4 939
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	38000	8,53 %	3 241
<b>TOTAL</b>			54 847

### 2012-8.6. Budget Primitif 2012

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité et sans observation, le Budget Primitif pour l'année 2012 présenté par le Maire et qui s'établit comme suit :

	Recettes Propositions Nouvelles	Recettes Votées	<b>Recettes Totales</b>	Dépenses Report	Dépenses Propositions Nouvelles	Dépenses Votées	<b>Dépenses Totales</b>
Fonctionnement	941 504	941 504	941 504		941 504	941 504	941 504
Investissement	2 341 851	2 341 851	2 341 851	264 810	2 077 041	2 077 041	2 341 851
Total Budget			3 283 355				3 283 355

### 2012-9. Renumérotation des maisons Rue de Jetterswiller

Considérant que la numérotation des maisons constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en vertu de ses pouvoirs et notamment des articles L 2122-21, alinéa 5 et L2212-2 du CGCT;

Vu la difficulté à attribuer de nouveaux numéros dans la rue de Jetterswiller,

Vu la complexité des numéros actuellement attribués et la difficulté pour les livreurs de trouver la bonne adresse,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de renuméroter la Rue de Jetterswiller,
- DIT que la nouvelle numérotation de la Rue de Jetterswiller prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2012,
- DÉCIDE qu'il appartiendra à la Commune de fournir les nouvelles plaquettes numérotées et prévoit cette dépense au budget primitif 2012,
- CHARGE le Maire de prendre l'arrêté correspondant et d'informer les administrés et les différentes administrations de ce changement.

## **2012-10. Urbanisme – Informations**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des suites réservées aux demandes :

### **Déclarations préalables**

- M. SCHNEIDER Jean Luc pour la pose d'un Vélux côté cour et la pose de vitrage sur une fenêtre existante pour permettre l'aménagement des combles en pièces à vivre n° DP 06700412C0004 – en instruction à la DDT

### **Divers et communications**

Néant

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21H30. Le présent procès verbal comportant les points 2012-8 à 2012-10 est approuvé et signé par les membres présents.*

*Le secrétaire de séance*

*ZIMMERMANN Guy*